



**PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du 9/10/2025 à 21h**

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Oliver BARRE, Marc DELAGNES, Guy LAYRAC, Elisabeth FAYEL, Elodie FERRIERES, Jérôme BONY, Patricia PANISSIE

Membres du conseil absents : Sylvie COTTARD (pouvoir à Guy VISSEQ), Francis PONS

Secrétaire de séance : Guy LAYRAC

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents** : 9 / **représentés** : 1

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 26 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 11 septembre 2025**
- **Adhésion à la convention du suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON**
- **Complémentaire santé obligatoire au 1^{er} janvier 2026**
- **DM n°3 du Budget primitif de la Commune**
- **Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation des résidences secondaires**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION ADOPTEE

Adhésion à la convention du suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON - N° 2025-10-01

Sur la proposition du maire,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion ;

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération ;

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

D E C I D E

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1 er janvier 2025 ;
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Protection Sociale complémentaire – la complémentaire santé

M. le maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 les collectivités ne participant pas encore à la complémentaire santé de leurs agents devront obligatoirement s'y soumettre. La collectivité a le choix entre :

- ✓ opter pour la procédure de labellisation : en aidant les agents ayant souscrit un contrat ou adhéré à un règlement qui a été au niveau national labellisé.
- ✓ opter pour la convention de participation : après une mise en concurrence pour sélectionner une offre répondant aux besoins propres des agents et remplissant les conditions de solidarité prévues par la réglementation. L'offre de l'opérateur sélectionné sera proposée à l'adhésion individuelle et facultative des agents de la collectivité. La convention est conclue pour une durée de 6 ans, avec un seul opérateur par type de risque.

Sachant que le Centre de gestion de l'Aveyron a lancé une consultation pour une convention de participation avantageuse mais que la consultation n'est pas encore achevée, le conseil municipal opte pour la procédure de labellisation en aidant les agents à hauteur de 15 euros (participation minimale obligatoire).

Avant de délibérer, la procédure demande qu'une saisine précisant le choix des élus soit transmise au Comité Social Territorial pour validation. Le dossier sera présenté lors de la prochaine séance du CST en date du 5 novembre 2025.

DM n°3 du budget primitif de la commune

Prévue à l'ordre du jour sachant que Céline Baulès, conseillère aux décideurs locaux, aurait fait un point sur les finances juste avant la séance du conseil ; après vérifications et prise en compte des dernières DM, pas de nouvelle décision modificative à soumettre au vote de l'assemblée.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation des résidences secondaires

Monsieur le Maire souhaite refaire un point sur la liste des logements vacants communiquée en 2025, d'après des échanges avec Mme Baulès ce même jour. Il propose un travail collectif afin de préciser la nécessité et l'intérêt de voter cette taxe foncière pour l'année 2027.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Arrêté du maire

M. le maire demande à l'assemblée de lui faire un retour sur une proposition d'arrêté sur l'entretien des devant de porte dans les bourgs de Lunel et St Félix. Il est décidé de communiquer d'abord sur le bulletin puis lors des vœux du maire sur ce sujet, considérant essentielle une bonne communication auprès des habitants.

Cimetière de St Félix

M. le maire invite les élus à partager leurs recherches sur le sujet depuis la dernière séance. V. QUINTAD expose différentes procédures, passant par des entreprises ou en régies, avec des résultats plus ou moins rapides. Les élus choisissent d'enherber le cimetière en régie, en demandant un devis pour enlever une partie des graviers avant de semer. Durant la période de transition jusqu'à l'automne prochain, une communication auprès des habitants sera particulièrement menée par les élus.

Défibrillateur

M. le maire précise que l'unique défibrillateur de la commune n'est plus en état de marche. Une entreprise a proposé un devis de réparation et un devis d'achat pour du neuf, les élus optent pour acheter un nouveau défibrillateur mais attendent un deuxième voire un troisième devis, P. PANISSIE se charge de demander deux nouveaux devis.

Eglise et équipements communaux.

Le maire rapporte le nouveau devis pour refaire l'armoire électrique de St Félix de Lunel (6000 euros TTC). Un nouveau rdv est pris avec l'entreprise BODET la semaine qui suit pour un devis comparatif.

Le tracteur tondeuse est encore en réparation, les élus décident de demander des devis pour l'achat d'un tracteur neuf, considérant son âge et les nombreuses réparations faites cette année.

Concernant le pont bascule, l'installation d'une borne pour carte bancaire est encore en discussion, après des précisions à demander à la société qui en fait la maintenance, le sujet et la décision seront reportés à une séance ultérieure.

Bulletin municipal

M. le maire demande aux élus de commencer à réfléchir au contenu du prochain bulletin municipal. Elisabeth FAYEL propose de continuer à faire le lien avec les associations, M. le maire et V. QUINTARD se répartissent la rédaction de certains articles.

Textes et photos doivent être transmis à la secrétaire de mairie avant le 30 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 23h00.

| <p style="text-align: center;"><u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 11 septembre 2025</p> | |
|---|--|
| <p>Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025.</p> | |
| <p style="text-align: center;"><u>Procès-Verbal arrêté le : 09/10/2025</u></p> | |
| <p>Le Maire Guy VISSEQ</p>  | <p>La secrétaire de séance Elisabeth FAYEL Guy LAYRAC</p>  |